

RÉUNION DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le **PREMIER SEPTEMBRE**, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal de la **Commune de LAROQUE TIMBAUT**, sous la présidence de **Monsieur Lionel FALCOZ, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 août 2015.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

Lionel **FALCOZ**, Maire ; Jean-Claude **BOLOGNINI** ; Jean-Jacques **DULAURIER** ; Carole **BARRAN-SOULACROIX** ; Aurélie **RANOU-BOUSSUGE** ; Eric **FLESCHE** ; Christian **RICHARD** ; Patricia **BONNIN-BLOIS** ; Patrick **LESUEUR** ; Caroline **CHAPUT** ; Joël **BERNARD** ; Véronique **LEFÈVRE** ; Elisabeth **HENRY** ; Christophe **GILARDI** ; Georges **DENYS** ; France **LASFARGUES**.

ABSENTS




Sylvie **PUYAU** qui a donné pouvoir à Patrick **LESUEUR** ; Gérard **THOMAS** qui a donné pouvoir à France **LASFARGUES** ; Françoise **TESTUT** qui a donné pouvoir à Georges **DENYS**.

Mme Carole **BARRAN-SOULACROIX** est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Bilan 2014-2015 cantine – Fixation des tarifs cantine/étude dirigée année scolaire 2015-2016
- 2- Convention avec le Service Départemental Incendie (SDIS) pour intervention dans le cadre des TAPS.
- 3- Centre Départemental de Gestion 47 – Négociation pour renouvellement contrat groupe d'assurance statutaire (remboursement maladie agents territoriaux)
- 4- SIVU Transports scolaires de Penne d'Agenais – modification des statuts après retrait de la commune de Bajamont et intégration des Etablissements de Villeneuve suite au rattachement le la ligne Dausse-Villeneuve.
- 5- D.I.A
- 6- Syndicat mixte Eau47 – Bilan annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable et assainissement.
- 7- Amicale des Maires de Lot-et-Garonne (ADM47) Motion de soutien pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

Informations diverses

-  Synthèse d'activité de la bibliothèque intercommunale de Laroque-Timbaut
-  Point sur la situation des Edéniales
-  Devenir du périscolaire

A la demande de M. **BERNARD** une minute de silence est observée en mémoire de M. Gérard **PLÉON**, décédé fin août. Ancien Trésorier Municipal, il s'est investi dans le milieu associatif de Laroque, tout comme ses enfants, Gérôme qui a été élu au Conseil Municipal et Alexandre en tant que sapeur pompier volontaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu de la dernière réunion.

1- Bilan cantine 2014-2015 – Fixation tarifs année scolaire 2015-2016.

M. Jean-Jacques DULAURIER, Maire adjoint aux finances présente au Conseil Municipal le bilan financier de la cantine pour l'année scolaire 2014/2015 afin de fixer les tarifs qui seront appliqués à la rentrée scolaire 2015. Le prix de revient d'un repas est de 5.96€, en légère baisse par rapport à 2014/2015 € due principalement à l'augmentation du nombre de repas et à une bonne maîtrise des dépenses alimentaires réalisée par le cuisinier.

Les principaux postes de dépenses sont pour 55% des frais de personnel et 30% pour l'alimentation. Après encaissement des participations des familles, il reste à charge de la commune 61 156.75€, correspondant à plus de 50% du prix de revient.

Nombre de repas servis sur l'année scolaire		20 263		
Articles		total	proportion en €/repas	proportion en %/repas
60623	Alimentation	35 512,96	1,7526	29,42%
12	Frais de Personnel	66 800,56	3,2967	55,34%
60631	Fournitures entretien	2 208,59	0,1090	1,83%
60632	Petits équipement	312,17	0,0154	0,26%
60636	Vêtement de travail	353,78	0,0175	0,29%
6068	Autre matières et fournitures	0,00	-	0,00%
611	Contrats de prestations de services	0,00	-	0,00%
61522	Entretien bâtiment	433,50	0,0214	0,36%
6188	Analyse légio/apave	2 389,78	0,1179	1,98%
61558	Entretien matériel	2 650,89	0,1308	2,20%
6228	Divers	0,00	-	0,00%
6251	Déplacement	66,50	0,0033	0,06%
6261	Frais d'affranchissement	0,00	-	0,00%
60611	Eau	1 009,55	0,0498	0,84%
60612	Electricité	2 277,29	0,1124	1,89%
60621	Gaz	6 320,23	0,3119	5,24%
6262	Téléphone	373,45	0,0184	0,31%
627	Services bancaires et assistance	1,98	0,0001	0,00%
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	-	0,00%
		120 711,23	5,9572	100,00%

Au vu de la conjoncture actuelle, de la baisse des dotations, le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité décide :

- d'appliquer sur les tarifs 2014/2015 une augmentation de 1% pour les enfants des communes de Laroque-Timbaut, Cassignas et les stagiaires 2% pour les communes extérieures.
- D'appliquer le même tarif de 6€ pour tous les adultes (instituteurs, parents et élus)
- de maintenir le montant du prélèvement automatique à 35€ pour les communes de Laroque-Timbaut et Cassignas et à 55€ pour les communes extérieures, durant 9 mois avec régularisation au nombre de repas servis sur l'année lors du dixième prélèvement de juillet.
- de maintenir 3 tranches : QF<682 ; de 683 à 1399 ; >1400 au vu du quotient familial produit en septembre pour l'année scolaire, étant entendu que le tarif maximum sera appliqué aux familles qui ne produiront pas les documents nécessaires.
- de fixer comme suit les **tarifs cantine pour l'année scolaire 2015/2016**

PRIX du REPAS	QF<682	683<QF>1399	QF>1400
Communes de Laroque-Timbaut et Cassignas	2.23	2.45	2.66
Autres communes	3.84	4.21	4.58
Stagiaires scolaires	4.13		
Adultes : Instituteurs, parents ou élus	6.00		

Fait et délibéré.

2- Convention d'intervention du SDIS dans le cadre des activités péri-scolaires

M. Lionel FALCOZ, Maire informe le Conseil Municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) était intervenu l'an passé à l'école dans le cadre des Temps d'Activité Péri-scolaire (TAPS) organisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV).

L'expérimentation menée sur Laroque ayant remporté un vif succès, cette opération est généralisée sur l'ensemble du Département.

Le SDIS propose une initiation à la prévention des risques domestiques et aux « gestes de 1^{er} secours » avec 8 séances sur l'année scolaire 2015-2016 au tarif de 10€ par séquence.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de reconduire l'opération menée l'an passé
- **Accepte** les termes de la convention
- **Autorise** M. le Maire à signer le document correspondant.

Fait et délibéré.

3- Contrat de groupe assurance des risques statutaires

M. Lionel FALCOZ, Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance du personnel communal pour les risques statutaires arrive à expiration fin 2016. Il expose l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le CDG47, eu égard à la complexité de la mise en concurrence de ce type de contrat propose de négocier un contrat d'assurance regroupant les collectivités du Département qui le souhaitent.

Il rappelle que la Commune de Laroque adhère à ce service depuis 2009.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de charger le Centre de gestion de négocier pour le compte de la Commune de Laroque Timbaut un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ce contrat est ouvert à adhésion facultative. La Commune se réserve la faculté d'y adhérer.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- **Agents CNRACL (régime spécial) :**
Maladie ordinaire, maternité, accident de service, décès, longue maladie/longue durée
- **Agents IRCANTEC (régime général) :**
Maladie ordinaire, maternité, accident de service, grave maladie,

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Le contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2017
- régime du contrat : par capitalisation.

Fait et délibéré.

4- SIVU Transports scolaires de Penne – modification des statuts

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Transports Scolaires de Penne d'Agenais, suite au retrait de la Commune de Bajamont et au rattachement de la ligne Dausse-Villeneuve.

Pour information, avec la nouvelle loi sur le statut de l' élu local, le SIVU devrait stabiliser ses dépenses.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées aux statuts du SIVU.

Fait et délibéré.

5- D.I.A

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal diverses Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A) pour des ventes à réaliser sur la Commune, située en zones U et AU du PLU. Le droit de préemption urbain (DPU) étant transféré à la CAGV, la commune peut toutefois solliciter une délégation de compétence.

M. Jean-Jacques DULAURIER quitte la séance.

- DULAURIER Roger : terrain constructible en lotissement, lieu-dit « Beljouan » parcelle AB 292 pour 816 m²
- DULAURIER Roger : terrain constructible en lotissement, lieu-dit « Beljouan » parcelle AB 290 pour 805 m²

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas solliciter de délégation de compétence de la CAGV pour ces ventes.

M. Jean-Jacques DULAURIER réintègre la séance pour les dossiers suivants :

- SCI TANA : ZA de Pourret, terrains avec un entrepôt de 650 m² et une maison d'habitation de 350m² - Parcelles ZT n° 85 - 104 et 106 pour un total de 7 317m²
- MASSON Jean : Parcelle ZV 154, partagée en parts égales de 1 000m² chacune pour 2 ventes indissociables, lieu-dit Brioudes ».
- DESSANS Raymond : maison d'habitation, Place de la Halle, parcelles AB 98 de 57m² et AB 103 de 98m² avec habitation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas solliciter de délégation de compétence de la CAGV pour ces ventes.

- MULTEAU Frédérique : maison d'habitation, Rue du Lô, parcelle AB 110 de 76m². M. DENYS informe le Conseil Municipal qu'il ne participe pas au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 1 ABSTENTION (pouvoir TESTUT), décide de ne pas solliciter de délégation de compétence de la CAGV pour cette vente.

Fait et délibéré.

6- Rapport annuel 2014 du Syndicat EAU47 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et l'assainissement

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatifs aux rapports annuels, M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal le rapport 2014 du Syndicat EAU47 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le contrôle des canalisations et les opérations d'entretien ont permis de diminuer les quantités d'eau non facturées. La qualité de l'eau est conforme à plus de 90%.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan qui n'appelle pas d'observation de sa part.

Le rapport intégral est tenu à disposition du public au secrétariat de mairie.

Dont acte.

7- Motion de soutien action AMF47

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal une action menée par l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne (AMF47) sur l'impact provoqué dans les collectivités locales par la baisse de 30% des dotations de l'Etat. Ces dotations de constituent pas un avantage indu ou une subvention, mais résultent de transferts de charges ou de suppression d'impôts locaux décidés unilatéralement par l'Etat. Il propose au Conseil Municipal de prendre une motion de soutien à l'action de l'AMF qui organise une journée de mobilisation le 19 septembre.

M. DENYS estime qu'il y a inégalité entre les communes et que certaines collectivités ont fait des abus. Il comprend les difficultés rencontrées mais souhaite s'abstenir.

Le Conseil Municipal avec 4 ABSTENTIONS (DENYS et pouvoir TESTUT, LASFARGUES et pouvoir THOMAS) décide, pour alerter les pouvoirs publics ? de soutenir l'action de l'AMF en prenant la motion d'après les termes ci-dessous :

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelles.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF dénonce cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12.4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser mutualiser et moderniser l'action publique locale l'AMF prévient que les Collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de Laroque-Timbaut rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics ;

En outre, la commune de Laroque-Timbaut estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de Laroque-Timbaut soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

L'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)

La récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),

L'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques et contraignent les budgets locaux.

La mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Fait et délibéré.

Départ de M. Jean-Claude BOLOGNINI à 23h, pour raisons professionnelles.

Informations diverses

Bilan activités bibliothèque

Présentation de la synthèse sur le rapport d'activités de la bibliothèque de l'année 2014 avec une fréquentation de 4 284 entrées pour 702 usagers. 2 points-lecture associés : Castella et La-Croix-Blanche. Accueil de 7 groupes scolaires avec 17 classes, organisation de 2 TAP sur Laroque-Timbaut et Saint-Robert et atelier « éveil à la lecture 0/3 ans avec le RAMEP Roquentin.

Tarifs annuel : 10€/adulte gratuit pour les demandeurs d'emploi, les enfants de -12 ans et 5€ pour les enfants de +12ans.

Situation sur le périscolaire

Suite aux différentes réunions avec les élus du roquentin, la CAGV souhaitant rendre les accueils périscolaires aux communes à compter du 1^{er} janvier 2016, l'attribution des 50€/enfant à la condition de maintenir un PEDT risque d'être remise en question si l'ALAE redevient sous le régime de garderie. Une piste de réflexion est menée pour maintenir les activités sur le centre de Monbalen le mercredi après midi avec le Syndicat existant sur la-Croix-Blanche, le Castella, Monbalen et en se regroupant avec d'autres communes, éventuellement Laroque-Timbaut, Saint-Antoine et HautePAGE, ce qui permettrait de rationaliser les frais de fonctionnement avec un même personnel.

Des choix d'organisation de l'accueil sur l'école de Laroque seront à définir très rapidement, heures d'ouverture, présence des personnels permanents, en réduisant éventuellement la présence en classe, partage des locaux, intervention du milieu associatif pour réduire les coûts des activités extrascolaires...

Information sur les Edéniales

Les propriétaires ont fait le choix de mettre en place des familles accueillantes. L'ouverture est subordonnée à l'agrément du Conseil Départemental qui en a informé les intéressés tant que la situation ne sera pas éclaircie. Le CD47 a par ailleurs refusé certains agréments et mis en suspend les demandes formulées par les familles d'accueil.

Un appel à la plus grande prudence est lancée auprès de la population roquentine et alentours.

Lionel FALCOZ Signature ou cause de non émargement 	Jean-Claude BOLOGNINI Signature ou cause de non émargement 	Jean-Jacques DULAURIER Signature ou cause de non émargement 	Carole BARRAN-SOULACROIX Signature ou cause de non émargement 
Aurélie RANOU BOUSSUGE Signature ou cause de non émargement 	Eric FLESCHE Signature ou cause de non émargement 	Christian RICHARD Signature ou cause de non émargement 	Patricia BONNIN-BLOIS Signature ou cause de non émargement 
Patrick LESUEUR Signature ou cause de non émargement 	Sylvie PUYAU Signature ou cause de non émargement <i>Absente avec pouvoir</i>	Caroline CHAPUT Signature ou cause de non émargement 	Joël BERNARD Signature ou cause de non émargement 
Véronique LEFÈVRE Signature ou cause de non émargement 	Elisabeth HENRY Signature ou cause de non émargement 	Christophe GILARDI Signature ou cause de non émargement <i>Absent avec pouvoir</i>	Georges DENYS Signature ou cause de non émargement 
France LASFARGUES Signature ou cause de non émargement 	Gérard THOMAS Signature ou cause de non émargement <i>Absent avec pouvoir</i>	Françoise TESTUT Signature ou cause de non émargement <i>Absente avec pouvoir</i>	